

Aucun terme juridique – même celui de génocide – ne peut rendre compte des atrocités commises par Israël à Gaza

Un abîme moral.

par *Rob Howse* (*) 2 janvier 2025

Depuis octobre dernier, les preuves s'accroissent pour démontrer qu'Israël est en train de perpétrer un génocide à Gaza. Le génocide a une signification précise en droit international : la destruction intentionnelle d'un peuple, « en tout ou en partie ». L'héritage de l'Holocauste nous incite à considérer le terme « génocide » comme le terme ultime pour décrire une atrocité de ce type. Pourtant, il y a des limites à l'utilisation de ce seul terme juridique pour expliquer et exprimer l'immoralité de ce qui se passe à Gaza. Pour moi, aucun concept juridique ni aucune infraction pénale ne peut rendre compte des horreurs commises à Gaza. C'est plus qu'un génocide, c'est une tuerie joyeuse et sans retenue.

Je fais référence ici, avant tout, à la manière festive dont les soldats israéliens enregistrent leurs destructions à Gaza sur leurs smartphones, une pratique si répandue qu'elle a attiré l'attention même des médias grand public habituellement réticents à examiner Israël de près, comme le Washington Post (bien sûr, répandu ne veut pas dire omniprésent - certains soldats israéliens ont hésité à tuer plutôt que de s'en délecter). C'est une chose de tuer des enfants devant leur famille, de détruire et de profaner des lieux saints, de piller même les moyens de survie comme la nourriture et les vêtements. Mais de là à s'en vanter et à en plaisanter ?

Le droit moderne de la guerre et la discipline militaire moderne s'articulent autour de l'idée qu'avec une formation adéquate, y compris l'enseignement du droit humanitaire, les soldats peuvent exécuter les ordres de détruire et de tuer tout en faisant preuve de retenue professionnelle. Ils peuvent être aussi meurtriers que nécessaire pour atteindre les objectifs militaires tout en agissant conformément à un code moral et juridique.

Comme nous le constatons aujourd'hui en Afghanistan et en Irak, le coût psychique de la conciliation de ces exigences est énorme pour les soldats - le syndrome de stress post-traumatique semble être la règle, et non l'exception. Nous savons également que certains soldats craquent sur le champ de bataille, se déchaînent spontanément et abandonnent toute retenue. D'autres ne le font pas.

Ford Madox Ford, un écrivain qui a connu les tranchées de la Première Guerre mondiale, fait dire au narrateur de l'une de ses nouvelles ce qui suit : « Beaucoup sont allés au-delà du bord de la déraison, mais beaucoup sont restés, par la grâce de Dieu, juste de ce côté du bord ». La conscience et la guerre ne sont pas incompatibles en tant que telles. « Sommes-nous des bêtes ? Sommes-nous allés trop loin ? » s'est demandé Winston Churchill alors qu'il s'appêtait à donner l'ordre de bombarder les zones civiles des villes allemandes. Plus tard, il a versé des larmes sur les victimes innocentes de sa propre stratégie de guerre.

Qu'en est-il des dirigeants israéliens ? Comme l'a montré l'Afrique du Sud dans les premières étapes de son procès pour génocide contre Israël devant la Cour internationale de Justice, les

dirigeants militaires et politiques d'Israël ont à maintes reprises demandé à leurs soldats de tout détruire, de supprimer toute contrainte - une invitation à franchir le cap, pour reprendre les termes de Madox Ford.

Il ne s'agit pas seulement d'un génocide. Il s'agit aussi d'un légiticide, c'est-à-dire de la destruction de la notion même de limites légales à la guerre, ainsi que de la destruction massive de la vie morale des soldats, de leur âme et de leur conscience.

La joie perverse de tuer n'est pas née à Gaza. Selon le philosophe allemand Friedrich Nietzsche, les sociétés anciennes connaissaient « la pure satisfaction de pouvoir exercer, sans scrupules, un pouvoir sur quelqu'un qui est impuissant... la grande joie et le plaisir [de la cruauté] ». « Sans cruauté », écrivait Nietzsche, « pas de fête ».

Ce vieux penchant humain pour la cruauté n'a jamais été expurgé de la condition humaine, même après plusieurs génocides et deux guerres mondiales. Il y a les photos inoubliablement horribles d'Abu Ghraib - des soldats américains souriant dans des selfies avec les cadavres de détenus torturés à mort par la CIA. Comme nous le rappelle le récent thriller canadien *Red Rooms*, qui raconte l'histoire d'un homme fictif soupçonné d'avoir diffusé le meurtre de trois adolescentes sur un forum de discussion du dark web, ces pratiques existent même en l'absence de conditions de guerre. Les tueries joyeuses sont récurrentes dans l'histoire de l'humanité et, quelle que soit la gravité de l'accusation, le génocide ne l'englobe pas (ni même ne l'exige - pour Hannah Arendt, Eichmann représentait la banalité du mal).

Qu'est-ce qui pousse les soldats israéliens à faire un tel mal ? Peut-être le plaisir nietzschéen d'éliminer les impuissants, mais peut-être aussi d'autres choses. Jack Saul, thérapeute et chercheur spécialisé dans les traumatismes, qui a étudié le préjudice moral causé aux soldats par la violence en temps de guerre, a souligné le besoin des soldats de se montrer les uns aux autres qu'ils sont forts, qu'ils sont à la hauteur de l'horrible tâche qui leur est confiée - qu'ils peuvent « tenir le coup ». Cela pourrait expliquer certains selfies souriants devant des maisons, des hôpitaux, des écoles et des mosquées détruits : une tentative désespérée de supprimer la blessure morale, de nier que vos crimes vous détruisent de l'intérieur.

Dans une lettre adressée au philosophe allemand Karl Jaspers à l'époque du procès Eichmann, Arendt écrivait que les crimes de génocide « font exploser les limites de la loi et c'est précisément ce qui constitue leur monstruosité ».

Lorsqu'on parle de génocide aujourd'hui, il est à la fois juridiquement et moralement correct de mettre l'accent sur les habitants de Gaza, qui sont les principales victimes. Cependant, le préjudice causé au droit et à la morale par Israël va bien au-delà de ces victimes - il a creusé un abîme moral qui n'a pas de nom juridique. Certes, le droit international humanitaire prévoit des infractions juridiques qui s'étendent à des pratiques telles que l'humiliation des victimes et les atteintes à leur dignité humaine. Une partie de ce que nous voyons sur les smartphones des soldats israéliens relève probablement de cette catégorie. Les tribunaux internationaux peuvent, dans une certaine mesure, tenir compte de l'attitude avec laquelle les soldats tuent - les « facteurs aggravants » comprennent la « cruauté particulière ». Mais rien de tout cela ne rend compte complètement ou exactement de l'effondrement de la moralité que représentent ces selfies et les actes qu'ils documentent avec une joie exaltante. Ce n'est pas seulement le peuple palestinien qui devra se remettre de ce génocide – qui est plus qu'un génocide – mais l'humanité elle-même.

(*) Rob Howse est professeur de droit international à l'université de New York et a enseigné à Harvard, à la Sorbonne, à l'université hébraïque de Jérusalem et à la London School of Economics.